



## MESURES D'URGENCE

### Évacuation ou mise à l'abri

Selon la gravité de la situation d'urgence, votre municipalité peut vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité ou votre santé. Il est alors important de respecter cette consigne. Cependant, dans certaines situations, si vous sentez que votre sécurité est compromise, c'est votre gros bon sens qui guidera votre décision de quitter votre domicile ou d'y demeurer pendant le sinistre.

### Consignes de sécurité générales en cas d'évacuation

#### Gestes à poser avant l'évacuation :

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible);
  - Vêtements pour quelques jours;
  - Articles d'hygiène;
  - Médicaments et ordonnances;
  - Lait et couches pour bébés;
  - Portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
  - Documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
  - Jeux pour les enfants;
  - Couvertures et oreillers.

#### Gestes à poser au moment de l'évacuation :

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

#### Gestes à éviter :

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

## Consignes de sécurité générales en cas de mise à l'abri

Si la consigne est de se mettre à l'abri :

- Réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche;
- Faites entrer vos animaux domestiques dans votre maison, si possible;
- Fermez les portes, les fenêtres, les volets, les stores;
- Calfeutrez les ouvertures et les bouches d'aération à l'aide de serviettes humides, de pellicule de plastique et de ruban-cache;
- Arrêtez les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que l'échangeur d'air;
- Éloignez-vous des fenêtres (le centre de la maison et le sous-sol offrent une meilleure protection);
- Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir de l'information;
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer le réseau, sauf pour obtenir une assistance médicale (Info-Santé 811, Centre antipoison du Québec [1 800 463-5060], ou 911);
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la garderie, car ils y sont à l'abri et en sécurité;
- Ne vous abritez pas dans votre automobile. Utilisez-la uniquement pour vous éloigner rapidement de la source du danger;
- Ne tentez pas de retourner à votre domicile si vous vous êtes abrité ailleurs. Dans les lieux publics (par exemple un centre commercial), votre sécurité est assurée par le personnel sur place, par la police ou par les pompiers.

Demeurez à l'abri tant que les autorités vous le demandent et consultez les médias de votre région.

D'autres consignes peuvent également être données, par exemple en matière de consommation d'eau ou de denrées alimentaires (en présence de contaminants), en matière de protection individuelle ou sur les premiers soins à offrir.

**Ces consignes sont importantes, prêtez-y attention!**